



*À la découverte du*

# *SITE NATURA 2000*

## *« Gorges de la Truyère »*



# SOMMAIRE

<i>Natura 2000, de quoi s'agit-il ?.....</i>	<i>1</i>
<i>Le site des Gorges de la Truyère : une avifaune remarquable.....</i>	<i>2</i>
<i>2 espèces nichant en milieu rupestre.....</i>	<i>4</i>
<i>5 rapaces forestiers.....</i>	<i>5</i>
<i>2 espèces de Pics vivant exclusivement en forêt.....</i>	<i>6</i>
<i>4 espèces inféodées aux landes et milieux ouverts.....</i>	<i>7</i>
<i>Des outils pour agir.....</i>	<i>8</i>
<i>Des actions simples pour s'engager.....</i>	<i>9</i>

## EDITO



**Louis GALTIER**, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » :

« Les Gorges de la Truyère sont un site remarquable pour la conservation de la biodiversité. À travers ce livret, je vous invite à découvrir ce patrimoine naturel exceptionnel, si proche de nous et pourtant méconnu par la plupart d'entre nous.

Alors je vous souhaite une bonne lecture et surtout de bonnes observations dans ce merveilleux territoire que sont les Gorges de la Truyère. »

# Natura 2000, de quoi s'agit-il ?

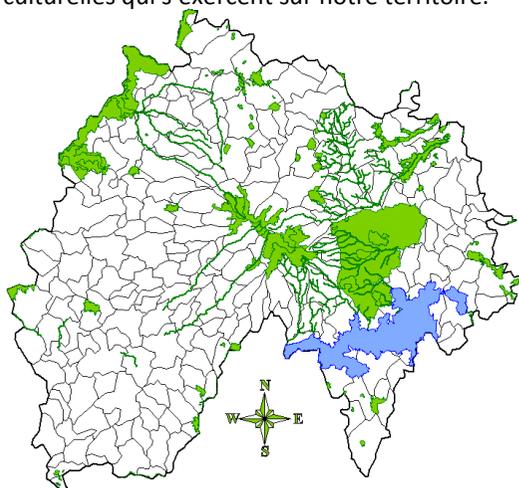
**Créé en 1992, le réseau Natura 2000 vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales rares et/ou menacées au sein de toute l'Europe.**

Pour sa mise en place, les états membres s'appuient sur deux directives européennes :

- **la Directive « Oiseaux »** (1979) qui promeut la protection de plus de 180 espèces d'oiseaux sauvages. Les sites désignés par cette directive sont appelés **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** et permettent de protéger les milieux nécessaires à la reproduction ou à l'alimentation de ces oiseaux.
- **la Directive « Habitats »** (1992) qui vise à conserver les milieux naturels, la flore et la faune (à l'exception des oiseaux) présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les sites créés à partir de cette directive sont alors appelés **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

La Commission européenne a laissé aux Etats membres le choix de la procédure, que ce soit pour l'identification des sites ou les modes de gestion à adopter. La France a ainsi choisi d'opter pour une gestion volontaire et contractuelle de ces sites, c'est-à-dire qu'elle laisse le choix aux propriétaires et ayants-droits d'adhérer ou non à la démarche.

**Cependant, il faut bien être conscient que les sites Natura 2000 ne sont pas des espaces que l'on met sous cloche.** Les objectifs de ce réseau sont avant tout de concilier les besoins écologiques des milieux et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur notre territoire.



## Les chiffres clés du réseau :

- **27 000** : c'est le nombre de sites inscrits au réseau Natura 2000, soit 18 % du territoire européen.
- **1753 sites terrestres** en France soit 12,5% du territoire.
- **30 sites cantaliens** ont été désignés (4 ZPS et 26 ZSC) pour près de 81 000 ha.

0 12,5 25  
Kilomètres

 Sites Natura 2000 cantaliens

 ZPS Gorges de la Truyère

# Le site des Gorges de la Truyère :



La Truyère à Estourniès

La rivière de la Truyère prend sa source dans la forêt de la Croix-de-Bor, au sein du massif de la Margeride (Lozère). Elle coule ensuite dans les départements du Cantal puis de l'Aveyron pour rejoindre la rivière du Lot.

La partie cantalienne de ce parcours constitue le site Natura 2000 FR 8312010 « Gorges de la Truyère », sur lequel se succèdent les 3 lacs de barrages de Grandval, Lanau et Sarrans. Ce site couvre une superficie de 21 602 hectares et touche 22 communes.

La diversité des milieux naturels de la Truyère (landes, forêts et milieux rocheux sur les versants, prairies sur les plateaux) permet à de nombreuses espèces d'oiseaux rares et menacées de s'y développer. Ainsi les Gorges de la Truyère sont un des sites les plus remarquables de l'Hexagone pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres.



Le Chateau d'Allèze

## CARTE D'IDENTITÉ

**Nom :** ZPS « Gorges de la Truyère »

**Code :** FR8312010

**Superficie :** 21 602 ha



**Désignation :**

Avril 2006

**Animation :**

Mars 2012

Les Gorges de la Truyère sont le lieu de menacées à l'échelle européenne :

Aigle botté, Alouette lulu, Bondrée Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Pic noir et Pie-grièche écorcheur.

# une avifaune remarquable !

Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère revêt une **grande importance pour l'avifaune** puisque ce territoire héberge à lui seul l'essentiel de la population cantalienne d'Aigle botté et près d'un tiers de sa population auvergnate. Les falaises des Gorges de la Truyère sont également un site de nidification privilégié pour le Faucon pèlerin. Près d'un tiers de sa population auvergnate se trouve dans ces Gorges.



Espèces	Effectif des Gorges de la Truyère*	% de la population du Cantal	% de la population d'Auvergne	Rang de l'Auvergne en France	Rang de la France en Europe
Aigle botté	15 à 20	80 à 100	28 à 34		
Circaète-Jean-le-Blanc	10 à 15	55 à 66	9 à 10		
Milan royal	25 à 50	7 à 8	4 à 6	1 (26,4%)	3 (12%)
Milan noir	20 à 50	10 à 14	2 à 4	4 (8,9%)	1 (55%)
Bondrée apivore	30 à 40	13 à 20	3 à 4		
Faucon pèlerin	10 à 18	33 à 45	27 à 35		
Grand-Duc d'Europe	6 à 8	27 à 30	4		

\*Estimation du nombre de couples

reproduction de **13 espèces d'oiseaux rares et/ou**

apivore, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-Duc d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic mar,





## ◀ Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*)

C'est le plus grand rapace nocturne du monde avec une envergure pouvant atteindre 190 cm. Le Grand-Duc est une espèce sédentaire qui niche sur les parois rocheuses. Il ne construit pas de nid ; la femelle se contente juste de creuser une petite dépression dans le sol pour y déposer ses œufs.

Le Grand-Duc est reconnaissable à ces grands yeux orange et aux petits appendices qu'il arbore sur le dessus de la tête, que l'on appelle des aigrettes (attention ce ne sont pas des oreilles).

Les principales menaces qui pèsent sur le Grand-Duc sont directement liées aux activités humaines et à leurs évolutions : électrocution sur les lignes électriques, collisions avec des véhicules ou des clôtures et dérangement par la pratique de l'escalade sur les sites de nidification.

## 2 espèces nichant en milieu rupestre



## ◀ Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) :

Comme le Grand-Duc d'Europe, ce rapace niche dans les milieux rocheux et les Gorges de la Truyère lui offrent de nombreuses falaises favorables à son installation. Il établit généralement son aire sur un replat plus ou moins abrité des intempéries mais peut parfois utiliser un ancien nid de Grand-corbeau.

Le Faucon pèlerin se nourrit presque exclusivement d'oiseaux qu'il chasse de façon spectaculaire en plein vol, sa vitesse de pointe pouvant dépasser les 200 km/h.

Il est reconnaissable à ces deux grosses taches noires sur les joues qui ressemblent à des moustaches et qui contrastent avec le blanc de sa gorge et de sa poitrine.

Très sensible au dérangement, la coordination des activités de pleine nature (escalade, vol libre...) ou la limitation de la fréquentation de certains sites sont nécessaires pour assurer un maximum de chances de succès aux nidifications du Faucon pèlerin.

# 5 rapaces forestiers



## Aigle botté (*Aquila pennata*) :

Ce petite aigle, de la taille d'une Buse, passe l'hiver en Afrique sahélienne. On ne l'observe donc dans notre région que durant sa période de reproduction, qui s'étale de fin mars à fin septembre. Il niche dans les forêts des versants abrupts des gorges et est très sensible au dérangement à proximité du nid : exploitation forestière, ouverture de nouvelles pistes....

## Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) :

Ce rapace doit son nom à son régime alimentaire constitué principalement de larves et d'adultes d'hyménoptères (guêpes, bourdons, abeilles, frelons...). Il possède des petites plumes autour des yeux qui ressemblent à des écailles et qui le protègent des piqûres de ces insectes.

On pourrait confondre cette espèce avec la Buse variable, à la différence que la Bondrée possède deux cocardes noires sur le bord des ailes (poignets) et une petite tête ressemblant à celle d'un Coucou. Elle n'est présente en France que durant quelques mois (mai à septembre).



## Milan royal (*Milvus milvus*) et Milan noir (*Milvus migrans*) :

Le Milan royal se distingue du Milan noir par sa queue longue, rousse, profondément fourchue et ses deux taches blanches situées au niveau des poignets. Ses effectifs sont en nette régression depuis les années 90 suite notamment à la dégradation des habitats liés à la modification des pratiques agricoles, à l'utilisation de la bromadiolone dans la lutte contre le campagnol et à la fermeture des décharges à ciel ouvert.

Le Milan noir, de couleur uniformément brune, est principalement charognard. Il apprécie tout particulièrement les proies aquatiques et construit son nid au sommet d'un arbre à proximité d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau.

## Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) :

Affectionnant les vallées profondes, les Gorges de la Truyère offrent de nombreux sites de nidification au Circaète. Il niche exclusivement dans les conifères (de préférence les pins sylvestres) et n'élève au mieux qu'un seul jeune par an. Il se nourrit principalement de reptiles, majoritairement des serpents, et se reconnaît facilement à son dos brun et à son ventre blanc moucheté de noir.





© J.-M. Bouliard

## ◀ Pic noir (*Dryocopus martius*) :

Le Pic noir est le plus grand Pic d'Europe. De la taille d'une Corneille, on le distingue facilement des autres espèces de Pic de par sa couleur noire et la calotte rouge qu'il arbore du front jusqu'à la nuque.

Le Pic noir est le principal fournisseur de cavités pour de nombreuses espèces n'ayant pas la capacité de forer (chouette, écureuil, loir, frelons...). En effet, il passe la majeure partie de ses journées à marteler les arbres afin d'user son bec, qui pousse d'un demi millimètre tous les jours. En une seule minute il est capable de donner plus de 150 coups de bec (tambourinage).

Il se nourrit principalement de fourmis et d'insectes xylophages qu'il récolte en perforant l'écorce des souches et des arbres morts ou dépérissant.

Il construit son nid dans un tronc qu'il aura préalablement creusé, le plus souvent dans un hêtre, à une hauteur de 4 à 15 m pour se mettre à l'abri des prédateurs terrestres.

## 2 espèces de Pics vivant exclusivement en forêt

### Pic mar (*Dendrocopos medius*) :



Ce petit Pic, qui mesure une trentaine de centimètres est reconnaissable à sa grande calotte rouge qu'il porte sur le dessus de la tête et à la coloration rouge rosée de son bas-ventre.

Espèce relativement exigeante vis-à-vis de son habitat (forêts de feuillus), elle a besoin de nombreux arbres âgés à l'écorce crevassée. En effet, peu enclin à forer, le mauvais état sanitaire des arbres permet au Pic mar de creuser plus facilement ses loges mais aussi de trouver une nourriture en plus grande abondance.

Le Pic mar se nourrit exclusivement d'insectes, mais qui, à la différence du Pic noir, sont récoltés à la surface de l'écorce ou dans de petites fissures.

6

La conservation de cette espèce passe par la préservation des vieilles forêts caducifoliées.



© M. Szczepaniak

# 4 espèces inféodées aux landes et milieux ouverts



## Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) :

Ce petit passereau vit dans les milieux bocagers riches en insectes qu'il chasse à l'affût depuis ses nombreux perchoirs. Il a la particularité, en période d'abondance de proies, de constituer des garde-manger appelés « lardoirs » en empalant ses proies sur des buissons épineux ou du fil barbelé.

## Alouette lulu (*Lulula arborea*) :

L'Alouette lulu fait son nid au sol dans les milieux ouverts. Elle se nourrit de petits insectes et araignées.

## Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) :

Avec son plumage couleur écorce qui lui assure un camouflage parfait, l'Engoulevent d'Europe est un oiseau difficile à observer. Cela lui permet de rester discret la journée car c'est un oiseau aux mœurs crépusculaires et nocturnes.

En revanche, son chant est caractéristique et audible à 1 km : un ronronnement puissant et rapide rappelant le bruit d'un vieux vélomoteur, qu'il entonne dès la fin du mois de mai.



## Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) :

Espèce sédentaire, le Busard Saint-Martin fait partie des seuls rapaces diurnes à nicher au sol (Busards). Mais cette particularité est aussi une menace pour les couples qui s'installent dans les milieux cultivés et qui voient très souvent leurs nids détruits par le passage des engins agricoles si la récolte est effectuée trop tôt.

Ce rapace chasse à faible hauteur au-dessus des milieux ouverts à la recherche de petits mammifères ou d'insectes.



# Des outils pour agir !

Des outils sont proposés aux propriétaires et gestionnaires qui souhaitent s'engager volontairement dans la préservation de la biodiversité du site. Ces outils sont contractualisés pour une durée de 5 ans, renouvelables.

- **La Charte Natura 2000 :**

C'est un guide de bonnes pratiques environnementales. Les mesures qui y sont listées n'engendrent pas de surcoût de gestion et permettent de favoriser le maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie. Si la signature de cette charte n'engendre pas de contreparties financières, elle permet cependant de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



- **Les Contrats Natura 2000 :**

Les contrats Natura 2000 portent sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il existe 3 types de contrats rémunérés :

- ✓ Les **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)**, qui sont destinées aux agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000. Moyennant une compensation financière, les agriculteurs s'engagent à respecter un cahier des charges spécifiques pour chacune des MAEt qu'ils souhaitent contractualiser. 8 MAEt étaient proposées sur les Gorges de la Truyère et visaient par exemple à maintenir les prairies riches en fleurs, les landes, les zones humides ou encore à mettre en place un retard de fauche.

51 agriculteurs du site ont contractualisé des MAEt en 2012 et 2013 et se sont ainsi engagés à préserver près de 1 025 ha de milieux naturels.

- ✓ Les **contrats forestiers**, qui peuvent être mis en place dans les forêts exploitables, et qui ont pour objectif, soit de garder les vieux arbres (le manque à gagner est indemnisé selon un barème forfaitaire par essence), soit de restaurer les milieux (rétablissement de clairières ou de landes...).

- ✓ Les **contrats « ni agricoles ni forestiers »**, qui sont éligibles en dehors des zones déclarées à la PAC (Politiques Agricole Commune) et en dehors des zones forestières. Ils s'appliquent par exemple à des landes (réouverture de milieux) ou à des milieux rocheux.



# Des actions simples pour s'engager !

## Travaux d'entretien



Effectuer les travaux d'entretien (haies, ripisylve, coupes forestières...) entre les mois de septembre et mars afin de ne pas déranger les espèces patrimoniales durant leur période de nidification.

## Murets, pierriers et pâturage

Conserver les murets, pierriers qui offrent un abri à de nombreuses espèces : reptiles, hermines...  
Maintenir le pâturage dans les landes pour entretenir l'ouverture des milieux.



## Conservation des vieux bois



Conserver les arbres présentant des signes de sénescence (cavités, trous de Pic, décollement d'écorce, champignons...) car ils sont favorables aux Pics mais à bien d'autres espèces (chauve-souris, chouettes, loirs, écureuils, insectes...). Ils participent à augmenter la biodiversité de nos forêts.

## Randonneurs

Amis randonneurs, que vous soyez à pied, à vélo ou sur un engin motorisé :

- ✓ Ne jetez pas de débris dans la nature,
- ✓ Restez sur les chemins et sentiers ouverts à la circulation



© E. Parçay

Pour plus d'informations sur le réseau  
Natura 2000 ou sur les Gorges de la Truyère,  
n'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet :

<http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr>



## Contact :

Céline TALON,  
Chargée de mission Natura 2000

Communauté de communes du  
Pays de Pierrefort-Neuvéglise

Maison des services  
1 bis rue du Plomb du Cantal  
15230 PIERREFORT

☎ 06 74 30 21 22

✉ [c.talon@paysdepierrefort.com](mailto:c.talon@paysdepierrefort.com)



Réalisation : Céline TALON – 2014. Crédits photo : sauf mentions particulières, Céline TALON.

Guide réalisé dans le cadre  
de la vidange du barrage de Sarrans et du programme



# Un été sans retenue !

[www.sarrans-vidange2014.com](http://www.sarrans-vidange2014.com)

